

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 14
Procurations : 4

Objet :

Emplois saisonniers
vacances d'hiver – Centre de
Loisirs

L'an deux mille vingt trois
Le dix-sept janvier

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 10 janvier 2023

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Emilie VINCENT, M. Nicolas GRES, M. Luc LEVRARD, Mme Marie-Laure BERTRAND, M. Joël CLOSIER, Mme Leila SMITH, Mme Carine CROCHET-CARMES, Mme Jocelyne SCHWALLER, M. Bernd BECK, M. Pierre REBEIX, M. Pascal BRUN.

Excusés : Mme Anneke VAN DER VOSSSEN qui donne pouvoir à Mme Carine CROCHET-CARMES, M. Guillaume PEREZ qui donne pouvoir à Mme Catherine BOISSIN, Mme Aurélie VUILLERMOZ qui donne pouvoir à Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Amélie VAN ETTINGER qui donne pouvoir à M. Pierre REBEIX.

Absent : M. Christophe VOUTAZ

Mme le Maire **INFORME** le Conseil Municipal que,

En prévision de la période de vacances d'hiver, il est proposé de recruter 4 agents saisonniers.

Les communes peuvent en effet faire appel à du personnel saisonnier en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Ces agents seraient recrutés dans les conditions suivantes :

- 1 agent d'animation au centre de loisirs à temps complet du 6 au 10 février 2023,
- 3 agents d'animation pour le centre de loisirs à temps complet du 13 au 17 février 2023.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter la proposition d'embauche saisonnière dans la limite des crédits correspondants,

AUTORISE Mme le Maire à recruter les emplois saisonniers tels que définis dans la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que
dessus.

Isabelle PASSUELLO
Maire d'Echenevex,

